

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècleCollectionBoite_011-23-chem | Associations. ItemL'Atelier. 11 juillet 41 | L'association ouvrière et le régime de la propriété](#)

L'Atelier. 11 juillet 41 | L'association ouvrière et le régime de la propriété

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0603

SourceBoite_011-23-chem | Associations.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[\[anonyme ou collectif\] L'Atelier : organe des intérêts moraux et matériels des ouvriers](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

L. A. Utier
11. Juillet 41

L'association ouvrière et le régime de la propriété

1. Pour la production, le pp doit être : "un capital social, fonds commun, impersonnel et indéfini" et composant de tous les instruments de travail :

L'asso sociale "se résume en un 2 tâches :

- 1° trouver les moyens légaux et pacifiques de bien pour le instrument de travail ou la possession du travailleur
- 2° créer cette propriété des instruments de production de telle sorte qu'elle soit unitaire et indivisible."

"Or, tout estant que ce double résultat ne peut être atteint que par le fond c/à de notre soc. ouvrière, que "achat x limite" doit indéfiniment croître et s'installer ne peut jamais diminuer."

2. Et la répartition "à chaque travailleur la propriété individuelle d'une valeur de richesse consommable égale à celle qu'il a produite."

Ceci se subdivise en 2 pp :

- "Égalité de la satisfaction de tous besoins s/ leur nature, leur quantité et leur intensité". est à dire par de divisions égales et uniformes (il faut aux uns de chose qui déplaissent aux autres; chacun doit rester pur de son propre besoin).

BnF
MSS

- "Égalité pour chaque membre du corps social
en la valeur productive et la valeur usage."

Ce qui veut dire de privilégier les outils, les
formes, les coutumes, les intérêts, par qui
que ce soit, sur le motif du besoin.

"Chacun, juge selon de ses besoins et de ses besoins
est mis en la société selon ce qu'il veut, en
donnant la vie. La valeur égale à celle du travail
qu'il donne."

Il doit de y avoir 2 "manières de posséder" s/
qu'il soit de ~~la~~ instruments de production ou
de objets de consommation.

"Ne demandez-t-on maintenant quel
marché représente de cette belle utopie ? la réponse,
naturellement qu'il existe déjà depuis très très années, qu'il
a 1/4 du jour qui ont fondé la terre avec, s/ nos
principes sociaux. Le capital social 1/4, incertain et
incertaine, et la répartition donnant à chaque travailleur
la valeur égale à son produit." (85-6)